Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 75 (1948)

Heft: 10

Artikel: Tout va bien qui finit bien

Autor: Fridolin

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-226612

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Tout va bien qui finit bien

Chacun sait qu'exercer une fonction publique n'est pas toujours tout rose.

J'ai connu un bon vieux juge qui s'en est aperçu plus d'une fois. Aussi lorsqu'on lui disait qu'il devait en avoir vu de toutes les couleurs au cours de ses audiences, il répondait qu'en plus des couleurs, il y avait encore les nuances à observer...

Voici une historiette qui prouve bien qu'il n'avait pas tort.

Pour avoir commis un délit que d'aucuns croyaient pouvoir considérer comme une simple pécadille, mais que la partie adverse, celle qui obtint gain de cause, estimait particulièrement grave, un citoyen ayant méconnu la loi que personne n'est censé ignorer, fut condamné à une peine de quelques jours de prison.

Grâce à des démarches, il avait été autorisé à subir sa peine dans les geôles d'un district sis à une autre extrémité du pays.

Au cours de sa « mise à la chotte », il se souvint qu'il avait, pas loin de là, un ami d'enfance, magistrat, n'ayant toutefois rien eu à voir dans son procès.

Désireux de lui conter ses misères, il lui écrivit pour lui demander de venir le voir dans sa retraite d'un genre plutôt « spécial ».

Celui-ci, muni des autorisations obtenues auprès de qui-de-droit, se présenta un matin à la conciergerie de la succursale de *Monta*regret, où l'autre villégiaturait aux frais de l'Etat.

Quoique connaissant bien M. le juge, le geôlier examina les pièces de légitimation qu'il mit dans sa poche puis s'excusa de ne pouvoir rester là, ayant quelques commissions à faire en ville, ajouta-t-il, il ne tarderait pas à être de retour.

Il faut croire que, dans ce temps-là, on ne faisait guère d'embarras. En outre, la qualité du visiteur permettait d'avoir la plus entière confiance.

Le juge eut bien du mal à remonter le moral du pauvre homme qui revenait sans cesse sur le fait d'avoir été entraîné par des gens bien peu scrupuleux, en lesquels il avait cru pouvoir se fier. Jamais il n'aurait pensé que cela pouvait le mener pareillement loin. Bref, à force de discuter, de considérer ceci et cela, et de donner de bons conseils, le temps passa vite et, lorsque midi sonna, le brave juge s'apprêta à quitter son interlocuteur. Mais bernicle! tout est bouclé, vérouillé: et ce geôlier qui ne revient toujours pas!

En désespoir de cause, dans l'impossibilité de trouver la moindre issue vers la sortie, il essaye d'appeler: seuls, des aboiements furieux troublent le silence qui règne dans ces locaux de malheur! Sans perdre courage, il appelle, appelle encore, se disant qu'en fin de compte quelqu'un viendra bien voir ce qui se passe. Enfin, oh! miracle, sa patience est récompensée: un bruit de pas lourds se rapprochant indique qu'il a été entendu. Hélas! ce n'est pas le geôlier, mais son employé, qui, arrivé depuis peu de jours, ne le connaît pas le moins du monde!

- J'aimerais bien m'en aller, fit le juge, avec un bon sourire.
- Ah oui, répond notre homme, ahuri, mais d'abord, il faudrait savoir qui vous êtes et comment vous êtes venu ici?
- J'ai une autorisation en due et bonne forme et M. le geôlier le sait bien...
- Facile à dire, eh bien! présentez-moi votre autorisation!

— ?...

La discussion continuait sur un ton plutôt aigre-doux, lorsque le geôlier surgit en personne.

Il commence par s'excuser d'avoir été retenu plus longtemps qu'il ne comptait, puis se mit à réprimander son employé, qui ignorait tout de la qualité de son interlocuteur. Enfin, il lui ordonna de le libérer instantanément.

Le juge l'en remercia, disant que l'employé n'avait fait que son devoir, puis, se tournant vers le maître de séans, il ajouta d'un air malicieux:

— Je suis bien aise, monsieur, de pouvoir rentrer tranquillement chez moi, car sans cela je ne sais trop comment il m'aurait fallu faire pour... présider le tribunal, cet après-midi!

Et M. le juge fut le premier à en rire de bien bon cœur et pendant longtemps.

Fridolin.